

Comment remplir le formulaire d'inscription ?

COMPOSITION DE VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre dossier, vérifiez que ce dernier soit complet. Pour cela, il doit comporter :

- Le présent formulaire d'inscription rempli et signé,
- La copie de la dernière taxe foncière,
- La copie de la dernière taxe d'habitation ou copie d'une facture d'électricité datée de moins de 3 mois,
- La copie de la dernière feuille d'imposition sur le revenu (*ex pour 2017 : feuille d'imposition 2016 sur revenus 2015*) de tous les occupants du logement,
- Le cas échéant, tous les autres justificatifs permettant de faciliter l'instruction de la demande.

De son côté, le SPANC dispose :

- Du dernier contrôle périodique de bon fonctionnement réalisé sur l'installation d'assainissement à réhabiliter,
- Des plans de zonage d'assainissement communal permettant de vérifier si l'habitation concernée est bien localisée en zone d'assainissement non collectif.

POUR VOUS AIDER A REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Identité du ou des propriétaire(s) :

Merci d'inscrire lisiblement vos nom, prénom et vos coordonnées postales.

L'adresse que vous indiquerez sera utilisée pour tout envoi postal.

Votre numéro de téléphone : indiquez un numéro où vous êtes facilement joignable et où nous pouvons vous laisser un message téléphonique.

Votre adresse e-mail : indiquer lisiblement une adresse où nous pourrions facilement échanger, vous transmettre des informations pratiques ...

Qui doit signer le formulaire ?

Propriétaires occupant du logement	Mariés sous le régime de la communauté et le bien immobilier a été acquis en commun – Les deux personnes sont engagées sur la présente demande.	La signature de l'une des deux personnes suffit, mais les deux sont engagées.
	Mariés, et le bien immobilier est un bien propre.	Seule la personne qui est propriétaire peut signer et s'engager. Son conjoint ne peut pas signer le présent formulaire, sauf s'il dispose d'un mandat exprès.
	Mariés, sous le régime de la séparation de biens, ou pacsés.	La signature conjointe des époux ou des personnes pacsées est obligatoire, si le logement est acquis en bien commun.
Occupant d'un logement dont vous avez l'usufruit		La demande doit être signée par tous les usufruitiers * et par le nu-propriétaire *
Occupant d'un logement en indivision dont vous êtes l'un des indivisaires		La demande doit être signée par tous les indivisaires *.
Occupant d'un logement appartenant à une société (de type SCI) dont vous êtes un associé		La demande doit être signée par tous les sociétaires *.

* ou leur(s) représentant(s)